

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 25 JUIN 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA
 GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. Rocco COCCHIOLA, Bertrand FUMEAUX, conseillers

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDA-
TION « LES CHOUETTES »
- V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDA-
TION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
- VI. APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF AUX PLACES DE PARKING A LOUER
DANS LE PARKING DU CIMETIERE
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Monsieur CHRISTIN, président, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse l'absence de Messieurs R. COCCHIOLA et B. FUMEAUX.

Le président salue également la présence dans le public de Madame N. VON KÄNEL et Monsieur J. WAGENKNECHT, habitants de la commune. Il rappelle que le public ne peut pas intervenir durant la séance.

Avant de débiter la séance, le président propose de modifier quelque peu l'ordre du jour et de débiter, une fois n'est pas coutume, par les remerciements.

Le président remercie tout d'abord Madame N. HENRIOD pour son année de présidence du Conseil municipal. Il lui remet un petit cadeau.

Au nom du Conseil municipal et des Autorités de la commune, il adresse ses sincères condoléances à Monsieur B. FUMEAUX et à sa famille pour le décès de son papa.

Pour terminer, il aimerait remercier l'organisateur de la sortie de mi-législature du Conseil municipal. Il précise que celle-ci a eu lieu au mois de mai, et que tous les participants ont vivement apprécié ce week-end. Monsieur D. NOVELLE est applaudi chaleureusement.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Le président aimerait apporter une modification. Au point VI « Election des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 », il a élu un vice-secrétaire alors qu'il n'y en a pas.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur ELTSCHINGER, absents lors de la dernière séance).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Madame MAIO dit que la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école » s'est réunie le 06 juin 2018. Les membres ont reçu la visite du BUPP (Bus Unité Prévention Parcs), plus particulièrement Messieurs Gil PALAU, coordinateur, et Thomas BERTRAND, TSHM (travailleurs sociaux hors murs) qui s'occupent des jeunes de la commune et d'ailleurs. Au cours de cette soirée, ils ont pu visiter le local des jeunes qui se trouve dans les sous-sols de l'école. Elle précise que les jeunes participent à diverses activités, et les TSHM les aident à mettre sur pied et à finaliser divers projets. Ils ont d'ailleurs repeint un abri de bus de la commune.

Madame HENRIOD dit que la commission « Animations et sorties des Aînés » s'est réunie ce jour pour faire un bilan de la manifestation « Repas / loto des Aînés ». Elle dit que c'est une journée qui tient à cœur aux Aînés. Les membres de la commission tiennent à remercier toutes les personnes qui ont offert de nombreux dons. Ces derniers ont été très appréciés des Aînés.

Etant donné qu'il est également le président de la commission et afin qu'il puisse faire son rapport, le président donne la présidence à Madame MAIO, vice-présidente. Il dit que la commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » s'est réunie le 05 juin 2018 pour parler de la préparation du budget 2019. Ils ont demandé à Monsieur D. NOVELLE un plan des travaux à effectuer en 2019. Ils ont parlé du changement des luminaires communaux.

Ils ont également parlé de mettre un nouvel éclairage au bout du chemin de Chaurion. La commission a proposé de demander des devis pour un candélabre solaire ou électrique. Ils ont également parlé des différents travaux d'aménagement qu'il y aura à effectuer sur la future route qui desservira les constructions du quartier « Ecrevisses / Pré-Gabet ».

Madame MAIO lui redonne la présidence.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour quatre communications.

Délibération concernant le projet de crèche

Le maire informe les conseillers que le Services des Votations et Elections a validé et communiqué la date de la votation concernant le référendum qui a été émis contre cette délibération. Cette votation aura lieu le dimanche 14 octobre 2018. Il dit aussi que dans le même courrier, le Service des Votations demandait à la commune si elle voulait prendre l'option vote électronique. Cette proposition a été refusée car le coût est de CHF 60'000.00 à la charge de la commune. Le vote se fera donc soit par correspondance, soit au local de vote.

Orateur pour la Fête du 1^{er} Août 2018

Le maire informe les conseillers que l'orateur de cette année sera Monsieur Michel BALESTRA, président du Conseil d'administration des SIG.

Déplacement du local de vote

Le maire informe les conseillers que le local de vote sera bientôt déplacé. Il sera installé dans la salle du Conseil municipal au lieu du couloir de l'école. Les différents aménagements pour l'accueil de ce local sont en cours. La population sera tenue au courant de ce changement de lieu par l'intermédiaire d'un tout ménage.

Mise à jour du plan directeur communal

Le maire informe les conseillers qu'il a reçu, ce soir même, une information du bureau d'ingénieurs chargé de cette mise à jour. Contrairement à ce qui avait été prévu en 2017 avec les ingénieurs, il ne sera certainement pas nécessaire de créer une commission pour étudier cette mise à jour. En effet, après divers rendez-vous des ingénieurs avec des représentants du Département de l'urbanisme, il s'avère que notre plan directeur ne nécessite pas une mise à jour complète, mais seulement une mise en conformité. Cette dernière doit encore être approuvée par le Département de l'urbanisme. Si cette variante est acceptée, il ne sera pas nécessaire de créer une commission ad'hoc, et le coût sera moins onéreux (environ CHF 15'000.00 au lieu des CHF 90'000.00 prévus par le bureau d'ingénieurs et intégrés au budget 2018). Le maire rajoute qu'il va étudier ce dossier prochainement, et il reviendra vers le Conseil en septembre ou octobre pour plus de détails.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour trois communications.

Exposition d'art africain « SANKOFA »

Elle informe les conseillers que cette exposition se tient dans les locaux de l'ancienne mairie, et qu'elle se termine le 06 juillet 2018. Une soirée de gala avec repas, sur réservation, aura lieu le samedi 07 juillet 2018.

Madame RAMBACH rajoute que la commission « Culture et manifestations » aurait dû se revoir au mois de juin pour préparer un projet de règlement concernant les expositions culturelles qui ont

lieu dans les locaux de l'ancienne mairie. Cette séance ayant été annulée, ce règlement sera mis sur pied lors de la séance du mois de septembre 2018 de ladite commission.

Fête des Promotions

Elle informe les conseillers que cette fête aura lieu ce vendredi 29 juin 2018, avec, comme il y a deux ans, un cortège à travers le village.

Pour une question d'organisation et de réservation des places, elle demande aux conseillers de bien vouloir lui dire, en fin de séance, qui sera présent pour le cortège, la partie officielle et le repas à la table officielle.

Association Burkina Faso soutenue par les communes de la Champagne

Elle informe les conseillers qu'un repas de soutien en faveur du centre de formation en agriculture biologique aura lieu le samedi 10 novembre 2018 à 19h.00 dans la salle polyvalente d'Athenaz.

Elle informe également les conseillers que les communes de la Champagne ont appris récemment, lors de l'Assemblée générale du mois de mai 2018, que la Ville de Genève confirme son soutien de deux ans et demi pour le financement des cours de formation en agriculture biologique pour ce centre.

Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »

Le président demande si tout le monde a reçu et lu les documents, et si ces derniers amènent des questions ou des remarques.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande pour quelles raisons les charges « Frais d'entretien nets » ont passé de CHF 57'255.45 en 2016 à CHF 93'404.80. Monsieur Y. NOVELLE, en sa qualité de représentant du Conseil municipal au Conseil de Fondation, répond qu'il s'agit des frais de rénovation et de rafraîchissement d'appartements, car il y a eu plus de déménagements en 2017 qu'en 2016.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ces comptes.

Monsieur Y. NOVELLE aimerait dire, en sa qualité de représentant du Conseil municipal, que lors de la séance annuelle de la Fondation, les comptes sont clairs et parfaitement expliqués, et la tendance est plutôt à l'économie qu'à la dépense facile. Il rajoute que la Fondation est gérée d'une main de maître. Il termine en disant que le Conseil municipal peut faire pleinement confiance au Conseil de Fondation.

Le président donne la parole au maire. Ce dernier propose de lire le rapport du Président de la Fondation, Monsieur Eduard STREBEL. Les conseillers acceptent cette proposition, et le maire donne lecture du rapport.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation « Les Chouettes »

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation « Les Chouettes » et le rapport de gestion,

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 15 mai 2018 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 28 mai 2018,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver les comptes au 31 décembre 2017 de la Fondation « Les Chouettes ».

V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

Le président demande si tout le monde a reçu et lu les documents, et si ces derniers amènent des questions ou des remarques.

Le président donne la parole au maire. Ce dernier propose également de lire le rapport du Président de la Fondation, Monsieur Barthélémy ROCH. Les conseillers acceptent la proposition, et le maire donne lecture du rapport.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ces comptes. Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation communale pour le chauffage

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation communale pour le chauffage et le rapport de gestion,

vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 11 juin 2018 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 12 juin 2018,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver les comptes au 31 décembre 2017 de la Fondation communale pour le chauffage.

VI. APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF AUX PLACES DE PARKING A LOUER DANS LE PARKING DU CIMETIERE

Afin que le président puisse effectuer le rapport de la commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » concernant ce sujet, il donne la présidence à la vice-présidente, Madame MAIO.

Il précise que lors de ladite commission du 05 juin, les membres ont pu énumérer les différents points qu'ils désiraient voir figurer dans ce règlement. Dès que ce dernier a été rédigé par le secrétariat, il a été envoyé aux membres de la commission qui ont pu donner leur avis. Il dit que la commission approuve ce règlement.

Il reprend la présidence et donne la parole au maire.

Ce dernier explique que ce règlement a été établi car la commune a décidé de réguler certains parkings communaux, plus particulièrement le parking du cimetière. En effet, il y a trop de véhicules ventouses, raison pour laquelle la commune a décidé de prendre les mêmes mesures que les communes avoisinantes.

Voici les changements qui interviendront dans le parking du cimetière : ce dernier sera réglementé de la façon suivante :

- Il y aura deux parties distinctes : une partie publique qui sera ramenée d'une zone 15 heures en zone 4 heures du lundi au samedi, de 07h.00 à 19h.00, et une partie privée communale où seuls les ayants droits pourront y stationner, moyennant un loyer mensuel de CHF 75.00. Les entreprises sises sur le territoire de la commune ou les habitants feront une demande de location de place(s) à la mairie.

Le maire énumère également les autres changements qui interviendront au niveau des places de parking dans le village, à savoir :

- Parking devant la déchetterie, à côté du cimetière : les quatre places, qui sont actuellement illimitées, seront mises en zone 4 heures, du lundi au samedi, de 07h.00 à 19h.00.
- Les places de parking situées au chemin de Mussel 9, devant l'école, seront en zone privée communale.
- Il y aura également des cases « livraisons », une devant la salle polyvalente et une deuxième devant la salle V. Duvillard. De même, des interdictions de parquer seront posées, une devant l'entrée principale de la salle polyvalente, et l'autre dans le passage situé entre le terrain de tennis et la salle polyvalente.

Le maire dit que toutes ces informations seront expliquées dans un tout ménage qui sera distribué aux habitants dans le courant de l'été. Il rajoute que le stationnement sur les zones privées communales sera surveillé par les agents de la Police municipale de Bernex. Ces derniers ne pourront pas verbaliser, mais uniquement dénoncer les contrevenants à l'autorité compétente.

Le maire dit qu'il faudra attendre quelques mois pour constater l'effet de ces nouvelles mesures et voir si le problème actuel du parking du cimetière (voitures de sociétés en nombre, véhicules parqués toute la journée, voire plus, etc.) ne se répercute pas dans le reste du village. Si cela devait être le cas, il faudra voir pour réguler les places de parking au sein du village (zone bleue ou autre).

Le maire dit que la commission a donc établi un projet de règlement pour réguler les places de parking. Il précise que ce document, avant d'avoir été proposé au Conseil municipal pour approbation, a été soumis à la Police municipale de Bernex pour validation. Il dit que si le règlement est validé ce soir, il sera mis en application dès le 1^{er} septembre 2018.

En cas de manifestation communale (repas-loto, samedi de ski, etc.) Madame HENRIOD demande de quelle manière cela va se passer ? Le maire répond que les personnes viendront chercher à la mairie des autorisations de parquer journalières.

Madame MOULLET BOUCHARDY tient à remercier la commission et l'Exécutif pour ces mesures, car elle rappelle qu'elle avait effectué une telle demande dans sa première motion, et que cette dernière avait été refusée. Elle pense que cette nouvelle manière de faire sera très positive. Le maire remercie Madame MOULLET BOUCHARDY mais dit que la commission n'avait pas refusé sa motion, mais la proposition de poser une signalisation au sol était trop compliquée vu la configuration du parking. La nouvelle régulation permettra de libérer le parking des camions, voitures de sociétés, etc., qui y stationnent tous les week-ends.

Monsieur Y. NOVELLE demande quel est le nombre de véhicules qui pourront se parquer dans la partie gauche du parking (zone privée communale). Le maire répond qu'il pourra y avoir environ vingt véhicules.

Madame HENRIOD dit qu'elle est également satisfaite de ces nouvelles règles de stationnement. Elle aimerait savoir si les membres du corps enseignant devront également louer une place de stationnement, avec un macaron. Le maire répond que les enseignants-es auront des places dans la zone privée communale sur le chemin de Mussel, avec un macaron délivré par la mairie. Monsieur Y. NOVELLE demande si ce dernier sera payant. Le maire répond négativement.

Etant donné ce changement d'affectation du parking, Monsieur JOYE demande au maire si la commission a pensé à contacter la commission « Sécurité » concernant le budget de la Police municipale de Bernex. Il demande s'il faut que les deux commissions en reparlent ensemble. Le maire répond qu'il faut faire un essai pour voir comment cela se passe, faire un bilan au bout d'une année et décider à ce moment-là s'il y a lieu d'adapter ou pas le budget de la Police municipale. Il rappelle que les agents passent tous les jours dans le parking du cimetière pour contrôler les plaques d'immatriculation ou autres. Il remercie Monsieur JOYE pour cette bonne remarque. Monsieur JOYE dit que les budgets vont être discutés cet été. Monsieur APOTHELOZ précise que le temps accordé par la Police municipale de Bernex à notre commune est de quatre heures par semaine, ce qui correspond à un 10%. Il rajoute que ce temps ne peut pas être augmenté car l'effectif ne le permet pas. Ce travail de contrôle sera donc pris sur les quatre heures hebdomadaires. Monsieur JOYE dit qu'il faudra donc que cette situation soit discutée en commission pour trouver une autre solution (entreprise privée, etc.). Etant donné la prochaine mise en application de ce règlement, Monsieur JOYE « remercie » la commission pour le peu de temps qu'elle laisse à la commission « Sécurité » pour se retourner.

Le président donne la présidence à la vice-présidente car il aimerait relever un point du règlement. A l'article 2 « Numéros d'immatriculation », il demande comment cela va se passer lorsqu'un ouvrier posera sa voiture privée alors que le macaron portera le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule de la société. Le maire répond que la mairie donnera deux macarons, un avec le numéro de la société et un autre avec le numéro de la voiture privée.

Monsieur Y. NOVELLE revient sur le paiement des places de parking pour les membres du corps enseignant. Le président répond que ce n'est pas le sujet de ce point et lui propose d'en reparler dans le dernier point de l'ordre du jour « Questions et divers ».

Monsieur NODA GONZALEZ aimerait que l'on rajoute dans le règlement le fait que la sous-location de places est interdite. Le président et le maire répondent que cela est inscrit dans l'article 2. Le macaron avec le numéro d'immatriculation implique que la place ne peut pas être sous-louée.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ce règlement. Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir l'approuver. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VII. MOTIONS

Le vice-président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au dernier point de l'ordre du jour.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Trois demandes de Monsieur JOYE

En ce qui concerne la séance d'information publique du 04 juin 2018 concernant le projet de crèche, il aimerait savoir si la commission ad'hoc crèche a été approchée concernant le déroulé de cette séance. Le maire lui répond qu'il n'y a pas de commission ad'hoc crèche, mais c'est la commission « Sociale » qui a discuté de ce projet. Madame RAMBACH, adjointe déléguée de cette commission, rajoute que la commission « Sociale » n'a pas été approchée pour préparer cette séance, c'est l'Exécutif qui a préparé cet exposé, avec les différents intervenants présents. Elle précise que Messieurs CHRISTIN et LANZA, qui avaient été membres du jury du concours, ont été approchés pour donner leur avis sur la présentation, ainsi que sur le tout ménage qui avait été envoyé aux habitants. Cela permettait d'avoir des regards complémentaires sur cette présentation.

Monsieur JOYE aimerait connaître le coût du médiateur de cette séance. Le maire répond qu'il est de CHF 500.00.

Monsieur JOYE demande, dans un but de transparence, dans quelle rubrique sera comptabilisée cette dépense. Le maire répond que cette dépense n'a pas été prévue au budget 2018. Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, du nouveau plan comptable MCH2, il faudra trouver une rubrique adéquate et il y aura un dépassement de crédit sur cette dernière. Madame RAMBACH dit que l'Exécutif a fait le choix d'avoir un médiateur pour être le plus neutre possible car ce n'était pas à la mairie de diriger le débat. L'Exécutif a également fait le choix d'inviter le Comité référendaire à venir s'exprimer. Elle termine en disant que la Mairie a souhaité, en préparant cette séance, être le plus neutre possible.

Demande de Monsieur LANZA

Il aimerait savoir pour quelle raison le panneau indicateur de vitesse n'indique plus rien depuis quelque temps. Le maire le remercie pour sa remarque. Il répond qu'il fonctionne, mais que la vitesse n'est pas indiquée, ceci dans le but d'analyser la circulation sur ce tronçon, avec et sans indicateur de vitesse.

Demande de Monsieur JOYE

En ce qui concerne les travaux de réaménagement de la place des Cressonnex, il dit que les travaux concernant l'installation de l'arrosage automatique sur cette place sont faits actuellement. Il aimerait savoir pour quelle raison ces derniers n'ont pas été effectués en même temps que les travaux d'aménagement de la rue du Vieux-Four. Le maire répond que les ingénieurs n'avaient pas prévu d'arrosage automatique à cet endroit. Après quelques années, on s'est rendu compte que cela était nécessaire, au vu de l'état de la pelouse. En regardant l'état des pelouses que nous avons sur la zone sportive et dans le parc de la mairie, on peut s'apercevoir que l'installation d'un arrosage automatique est vraiment nécessaire pour la place des Cressonnex. La commission des « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » a mis un montant au budget 2018 pour ces travaux. Ce chantier a débuté il y a un mois, mais il est actuellement en attente de la pose du compteur d'eau. Dès que cela aura été effectué, les travaux pourront s'achever.

Madame HENRIOD demande si les mauvaises herbes qui poussent devant la mairie pourraient être enlevées car cela fait un peu négligé devant une administration. Le maire dit que ce travail a été fait il y a un mois. Madame MAIO dit qu'il y a le même problème devant la fontaine située à la Colline aux Oiseaux. Le maire répond qu'il a bien pris note des demandes.

Demande de Monsieur Y. NOVELLE

Suite à l'approbation du règlement relatif aux places de parking à louer dans le parking du cimetière et aux aménagements qui en découleront sur les autres emplacements de parkings communaux (école, salle polyvalente, etc.), il aimerait que l'on puisse étudier la possibilité de faire payer les places de parking qui seront utilisées par les membres du corps enseignant aux alentours de l'école sur la zone privée communale, ceci au moyen d'un macaron comme pour le parking du cimetière. Il demande ce qu'il faut faire pour que cette demande soit prise en compte. Le président répond que s'il désire que ce sujet soit étudié en commission, il faut qu'il prépare une motion ou alors ce sujet est discuté au Conseil municipal. Le maire dit qu'il faut qu'il prépare une motion pour la prochaine séance du Conseil municipal. Monsieur Y. NOVELLE en prend acte.

Demande de Monsieur JOYE

Il aimerait savoir où en est sa motion concernant la mise en place de bacs à fleurs pour diminuer la vitesse sur le chemin des Cressonnex. Le président répond qu'il a omis d'en parler dans son rapport de commission, mais il est prévu que la commission des « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » en parle lors de sa prochaine séance qui aura lieu le lundi 27 août 2018. Il sera convoqué pour participer à cette séance. Le maire rajoute qu'il a mandaté la Police municipale de Bernex afin de poser un radar préventif pour connaître le nombre de véhicules et la vitesse de ces derniers sur ce tronçon. Il a reçu dernièrement les résultats de ce radar préventif, mais ces derniers n'ont pas encore pu être analysés. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été convoqué à la dernière séance de la commission des « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière ».

Monsieur NODA GONZALEZ demande qui a décidé des endroits de pose des radars. Le maire répond que c'est la Police municipale de Bernex.

Information de Madame RAMBACH

Elle informe les conseillers que suite à la motion de Madame MAIO, la mairie a reçu les cocardes qui avaient été choisies et validées par la commission « Culture et manifestations ». Elle les distribuera aux conseillers en fin de séance. Madame RAMBACH aimerait préciser que la commission n'a pas établi de règlement par rapport au port de la cocarde, mais elle pourrait être portée lors des manifestations communales ou officielles, par exemple.

Information du président

En ce qui concerne les procès-verbaux de commission, le président dit que les membres des commissions recevront ce document en priorité, ceci pour permettre au-à la président-e de faire un rapport circonstancié au Conseil municipal. Le procès-verbal sera ensuite transmis aux autres conseillers par le biais du CMnet.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le vice-président lève la séance.

La séance est levée à 20 h. 50.